

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 – 2016

La Forestière

**société coopérative de propriétaires
et exploitants forestiers**



Sommaire

Page 3	Composition du Conseil d'Administration
Pages 4 et 5	Rapport du Président
Page 6	Bureau d'Echandens
Pages 7 à 8	Informations générales <ul style="list-style-type: none">➤ Conseil d'administration➤ Circulaires et Séances d'information➤ Membres
Pages 9 à 111	Commercialisation des bois ronds
Pages 12 à 18	Activités associatives <ul style="list-style-type: none">➤ ForêtSuisse➤ Demande de soutien de Fagus Jura SA➤ Valorisation de bois-énergie par les SiL➤ Certification : création d'un groupe suisse en bonne voie➤ Promotion du certificat COBS➤ Problématique des dégâts du cerf➤ Antenne romande d'EbS : année bien remplie➤ CCT pour l'économie forestière
Pages 19 à 21	Pépinière de Genolier
Pages 22 à 30	Comptes de l'exercice 2015-2016 <ul style="list-style-type: none">➤ Commentaires du Responsable finances et administration➤ Rapport de la Commission de gestion➤ Rapport de l'Organe de révision➤ Bilans comparés➤ Comptes d'exploitation comparés➤ Budget 2016-2017

Conseil d'Administration

Président	Borboën Didier	St-Livres
Vice-Président	Ruch Daniel	Corcelles-le-Jorat
Membres	Fivaz Laurent	Corbeyrier
	Giesch Christina	Sion (VS)
	Gubler Gilbert	Moudon
	Humbert Philippe	Marchissy
	Métraux Jean-François	Lausanne
	Schwerzmann Christophe	Vallorbe
	Thuillard Jean-François	Froideville

En novembre 2015, suite à la démission de MM. Michaël Brühlmann, Henri Buchs, Gérald Charbon et Roger Leyvraz, le Conseil d'administration est passé de 11 à 9 membres avec l'arrivée de MM. Laurent Fivaz et Christophe Schwerzmann.



Rapport du Président

L'exercice sous revue, envisagé et budgété comme difficile, s'est révélé conforme aux prévisions. Les volumes de bois exploités dépendant logiquement des prix obtenus, il n'est pas autrement étonnant que le volume total négocié par votre coopérative ait chuté de manière conséquente. Au vu de l'ampleur de cette diminution, nous ne pouvons nous montrer que soulagés par le résultat consolidé de l'exercice qui accuse certes une perte, mais que je qualifierai de contenue en vertu des conditions dans lesquelles nous sommes contraints d'évoluer depuis ce "fameux" 15 janvier 2015.



Lorsque je lis dans la presse qu'économiquement tout va bien, que le choc du franc fort est surmonté même si bien sûr le secteur horloger souffre encore, je ne peux m'empêcher d'estimer le peu de considération à laquelle a droit le secteur de l'économie dans lequel nous évoluons. Il ne pèse pas bien lourd dans la balance du PIB c'est un fait, même si un tiers de notre territoire national est concerné puisque c'est la proportion qu'en occupent nos forêts. Pauvre secteur primaire, sacrifié sur l'autel des intérêts économiques internationaux, notamment des industries indigènes dépendant de l'exportation.

Si l'activité bois a connu un recul marqué, l'activité associative, elle, n'a pas connu de répit. Voici un aperçu de nouvelles tâches pour lesquelles nous avons été sollicités cette année.

- ✚ La question du cerf, des dégâts qu'il cause et les négociations concernant leur indemnisation a connu une première avancée concrète cette année. Vous en avez été informés par courrier électronique et je ne reviens pas ici plus en détail. Il est quand même nécessaire de préciser que ce n'est qu'après des années de discussions, pour ne pas employer le mot lutte, que ce résultat est obtenu. Mené initialement par la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (Fédération de triages des arrondissements 11-12-14-15-et 16 soit 25 triages) puis relayé par La Forestière, les débats autour de ce litige ne sont pas à leur terme. Le problème de l'indemnisation des dégâts du gibier devrait être repris et traité de manière plus globale et plus étendue par le concept forêt-gibier encore en cours d'élaboration. La Forestière a d'ores et déjà obtenu d'être consultée lors de la 1^{ère} phase de consultation. Affaire à suivre donc.
- ✚ Un nouvel objet se profile pour l'année prochaine. Un projet de convention collective de travail pour le personnel forestier a vu le jour cette année et La Forestière a été approchée pour participer aux négociations devant y aboutir, au titre de représentant des employeurs publics de personnel forestier. S'agissant d'une représentation avec des enjeux concernant nos membres employeurs publics et leurs salariés, un point de l'ordre du jour de notre prochaine AG sera consacré à ce sujet afin que nous puissions obtenir votre aval pour répondre favorablement à cette sollicitation.
- ✚ Le groupe «Vaud Plaquettes Bois-énergie » s'est constitué cette année sous l'égide de La Forestière. Vous en avez également été informé par l'intermédiaire de notre dernier bulletin d'information. Souhaitée depuis longtemps par les milieux concernés, gageons qu'une telle plateforme répondra à un réel besoin. Pour rappel, ses 4 axes de travail principaux sont les aspects techniques, la promotion des plaquettes forestières, le cadre commercial, et les aspects touchant au bois énergie au sein de la filière de notre canton.

Rapport du Président (suite)

L'éventail des tâches associatives assumées par La Forestière est aussi copieux que divers. Année après année, il a tendance à s'étoffer au gré des besoins. Secteur d'activités structurellement déficitaire depuis des années, le détail de nos comptes aujourd'hui établis par centres de coûts et de profits en chiffre précisément le montant.

Les décisions prises progressivement depuis 4 ans pour assainir les finances de la société portent pleinement leurs fruits dans le département opérationnel, à savoir le négoce de bois et sa partie administrative, depuis le début de l'exercice en cours. Le « job » n'est pas terminé pour autant. Nos réflexions sont actuellement orientées sur le financement du centre de coûts que représentent ces tâches associatives. Des pistes à même de couvrir son déficit structurel sont en cours d'étude, qui vous seront dévoilées lorsqu'elles auront suffisamment mûri. Ce n'est donc logiquement qu'après avoir épuisé le potentiel d'économies sur le site d'Echandens que nous envisageons de dégager de nouvelles recettes.

Je ne saurais mettre un terme à ce rapport sans exprimer ma gratitude à tous les collaborateurs de La Forestière et de la Pépinière de Genolier pour le travail de qualité qu'ils effectuent dans leur sphère de compétences respectives. A Echandens, malgré un environnement économique difficile, la bonne ambiance qui règne entre les membres du personnel se perçoit à leur contact. Les « anciens » ont favorablement accueillis les « nouveaux » qui, eux, se sont parfaitement intégrés, apportant ainsi une touche de fraîcheur et une saine émulation.

Le mot de la fin est destiné à mes collègues du Conseil d'administration que je remercie chaleureusement pour les compétences qu'ils mettent à disposition de notre société et l'atmosphère sereine qu'ils font régner au sein du Conseil, propice et indispensable aux débats.

Quant à vous, chers membres, je vous donne rendez-vous le 10 novembre à Savigny.

Didier Borboën



Bureau d'Echandens

Personnel :

Les changements au sein du personnel, induits par plusieurs départs en retraite sur Echandens, ont entamé leur phase finale avec les départs durant l'exercice sous revue de MM. François Germain et Eric Staudenmann, agents commerciaux totalisant à eux deux plus de soixante années d'expérience. Dernier arrivé, M. Alexandre Magnin a rejoint La Forestière au mois de janvier 2016 et a rapidement fait ses preuves, assurant ainsi une continuité des prestations offertes par notre équipe commerciale.

Direction :

M. Didier Wuarchoz

Adresses courriel

dwu@laforestiere.ch

Agents commerciaux :

M. Rémy Fischer

rfi@laforestiere.ch

M. David Girardon

dgi@laforestiere.ch

M. Jeff Laffely

jla@laforestiere.ch

M. Alexandre Magnin (dès le 01.02.16)

ama@laforestiere.ch

M. Eric Staudenmann (jusqu'au 31.05.16)

est@laforestiere.ch

Coordinateur certification :

M. Christian Favre
Indépendant

fdf-sarl@bluwin.ch

Bureau :

M. Fabio Ferraretto
Responsable administratif

ffe@laforestiere.ch

Mme Sylvie Croset
Facturation

scr@laforestiere.ch

Mme Françoise Balducci
Secrétariat

fba@laforestiere.ch

Informations générales

Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de La Forestière s'est réuni à sept reprises durant l'exercice écoulé. Il a notamment traité les points suivants :

- 🌲 Situation du marché
- 🌲 Marche de service
- 🌲 Comptes
- 🌲 Pépinière de Genolier
- 🌲 Gestion du cerf
- 🌲 ForêtSuisse
- 🌲 CCT forestiers-bûcherons
- 🌲 Mandat de commercialisation
- 🌲 Cotisations
- 🌲 Projet Fagus Jura
- 🌲 Certification
- 🌲 Défense du bois suisse
- 🌲 Energie-bois Suisse
- 🌲 Suivi des clients

Informations à nos membres

Nos membres ont été informés sur la politique forestière et la situation du marché grâce à quatre bulletins trimestriels, envoyés par courriel, et qui sont également postés sur notre site internet.

Plusieurs communications sur des sujets d'actualité de même que des circulaires, ont aussi été transmises tout au long de l'année.

Quant à nos quatre séances d'info de septembre 2015, force est de constater qu'elles ont de plus en plus de peine à mobiliser leur public cible, malgré de nouveaux horaires. Faut-il y voir la conséquence d'agendas trop remplis, ou simplement le signe que nos membres s'estiment suffisamment informés via les deux canaux ci-dessus.

Informations générales

Membres

Durant l'exercice, La Forestière a enregistré les adhésions suivantes :

BoisCom à L'Abergement

Mme Annette Dépraz à Senarclens

M. Jérôme Cuenet à Brent

M. Nicolas Dumauthioz à Pampigny

Les membres suivants ont démissionné :

M. Jean-Louis Cornuz à L'Auberson

M. Benoît Margot à L'Auberson

Waldbauverein Düdingen

Au 30 juin 2016, l'état des membres est le suivant :

4 cantons et la Confédération

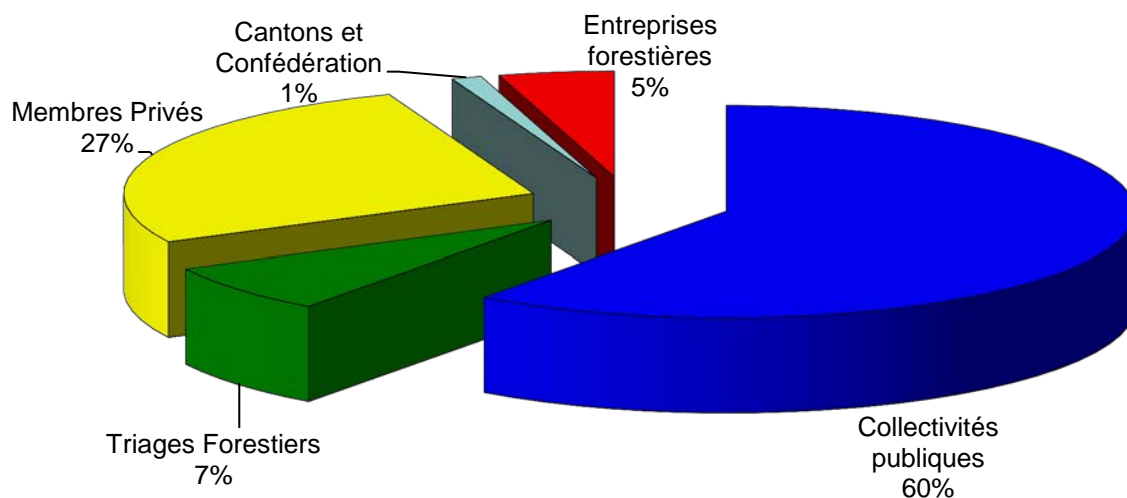
251 communes et bourgeoisies

112 propriétaires privés

31 triages et groupements

19 entreprises forestières

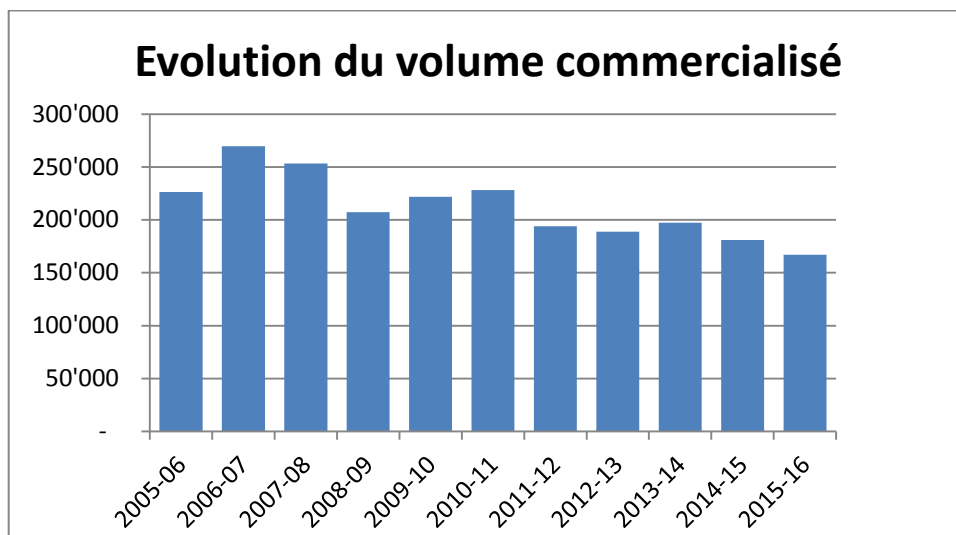
La Forestière compte 418 membres



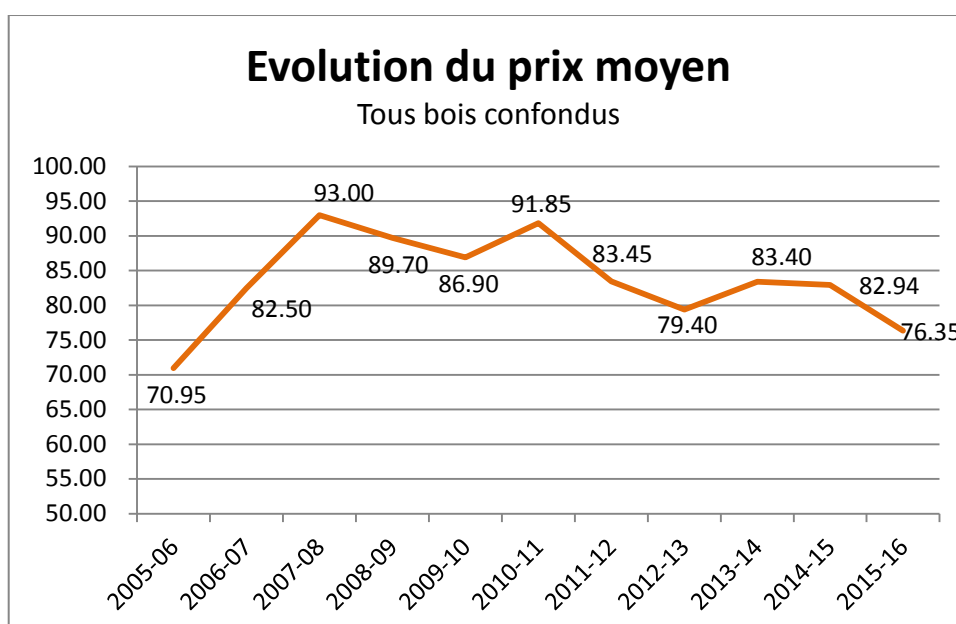
Commercialisation des bois ronds

Une pression sur les prix qui fait chuter les volumes récoltés en Suisse

La statistique forestière 2015 est venue apporter la preuve de ce que nous avons constaté tout au long de l'année : le contrecoup de la baisse des prix qui a suivi le 15 janvier 2015 est net : il a induit une baisse marquée des volumes de bois récoltés en Suisse de 10% pour les bois de service, et de 7% au total.



Mais comment se fait-il que les volumes transformés par les scieurs suisses soient restés pratiquement inchangés sur la même période avec seulement 2.5% de baisse ? La raison est à chercher du côté des exportations de bois ronds vers l'Allemagne et l'Autriche, qui, à cause du change trop défavorable, ont fortement chuté, et elles n'ont d'ailleurs que très partiellement repris à l'heure de rédiger ce rapport. Ces volumes sont venus s'ajouter à ceux, non négligeables, des chablis allemands de l'ouragan Niklas que les grandes scieries de l'Est de la Suisse ont pu acquérir à bon marché, pour donner au final un bilan confortable des approvisionnements de l'industrie suisse du sciage.



Commercialisation des bois ronds (suite)

La Forestière pas épargnée

Au niveau de notre clientèle, les réactions face à ces conditions de marché particulièrement difficiles ont été diverses : les grandes scieries ont été contraintes de limiter leur volume d'affaires en se concentrant sur la maîtrise des coûts. Quant aux scieries traditionnelles, elles ont, pour certaines, pu compter sur les marchés de niche qu'elles ont développés, en tentant de se démarquer des gros acteurs.

Toutefois, tous s'accordent à dire qu'ils ont constaté une augmentation des demandes en bois certifié d'origine suisse (COBS). Ce fait doit nous encourager à continuer les efforts de promotion de ce certificat, actuellement en phase de consolidation.

Malgré ces temps difficiles, la Scierie Zahnd a procédé à un investissement au travers de la coopérative Boipac, propriétaire des installations du parc à grumes : le nouveau réducteur de diamètre permet de ramener à 68 cm celui des gros billons présents dans certains lots. Après plusieurs mois d'utilisation, le constat est très positif : Les billons concernés sont souvent des pièces difformes qui n'entraient pas sur le parc à grumes, et la quantité de matière enlevée, souvent quelques centimètres, est peu importante et concerne surtout le cône de pied. Les forestiers ne sont donc pas lésés, ils y trouvent même leur avantage, en ce sens qu'ils n'ont plus besoin de sortir des lots les quelques pièces trop grosses.



Commercialisation des bois ronds (suite)

Mandats de commercialisation renouvelés

L'idée d'un engagement écrit entre la Coopérative et ses membres qui font le choix de la mandater pour la commercialisation de l'entier de leurs bois, date de 2004.

Après passé 10 ans, il nous a semblé utile de renouveler les engagements pris, en profitant au passage d'effectuer une mise à jour du document précisant les droits et devoirs de chaque partie (ancienne solution « Maxi »). Force est de constater que cette opération a été un succès, puisque la quasi-totalité des 340 propriétaires concernés a décidé de nous renouveler sa confiance.

Commission suisse du Marché des Bois (CMB)

Au cours de l'année sous revue, la CMB s'est réunie les 24 août 2015, le 9 janvier 2016 et le 14 juin 2016. A chaque fois, elle a constaté les difficultés persistantes du marché des sciages et la pression continue des prix de la zone Euro. Dans la réalité, les prix des bois ronds n'évoluent pratiquement pas en Suisse depuis le 15 janvier 2015. Malgré ceci, les représentants des propriétaires ont relevé de quelques francs leurs indications de prix lors de la séance du 15 août 2015, arguant d'une légère remontée du cours de l'Euro. Cette hausse n'a pas été suivie par les scieurs, qui ne constataient pas d'embellie sur le front des sciages d'importation. Il faudra attendre l'automne 2016 pour voir un début de rapprochement des positions des deux partenaires, en anticipation d'une légère reprise du marché, qui reste à se concrétiser.

Gestion du risque de change

De par notre activité commerciale à l'exportation vers la France et l'Italie, nous sommes appelés à gérer les variations de change entre le Franc et l'Euro, sur une période de plusieurs semaines allant de la conclusion du prix à l'encaissement effectif des euros.

Dans les comptes de La Forestière, à un instant donné, le montant ainsi exposé aux variations de change peut facilement atteindre CHF 200'000.- à 300'000.-, pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 million d'euros.

Depuis décembre 2015, nous protégeons activement nos positions en euros par le recours à la plateforme e-FOREX de la BCV. Le principe est simple, il consiste pour chaque vente de bois libellée en euros, à placer un ordre de vente à terme correspondant à la somme d'Euros à encaisser. Ceci nous permet, pour un coût très modique, de fixer à l'avance le taux de change réel d'une transaction, et ainsi nous mettre à l'abri des variations de cours, souvent en notre défaveur, qui surviennent régulièrement sur le marché des monnaies.



Forêtsuisse

Au premier janvier 2016, Economie Forestière Suisse est devenue ForêtSuisse et adoptait simultanément un nouveau logo. Changement de style aussi, avec la volonté de s'afficher comme le représentant des propriétaires qui endossent le rôle d'hôte prêt à recevoir le public en tant que visiteur bienvenu dans ses forêts, mais qui a aussi le droit de poser certaines conditions.

Dans le même élan, la Faîtière a choisi de resserrer les liens entre les différentes associations cantonales formant sa base, en leur proposant d'adopter une déclinaison de la nouvelle identité visuelle choisie. Cette proposition a rencontré un vif succès, puisque ce ne sont pas moins de 17 associations qui ont décidé de modifier leur nom en *ForêtJura*, *ForêtNeuchâtel* ou encore *WaldFreiburg*.

Lobbying

En termes de lobbying, le haut fait de l'année aura été sans conteste la mise sous toit par le Parlement fédéral de la révision de la loi forestière. Après plusieurs renvois entre les Chambres et leurs commissions respectives, le texte finalement adopté a de quoi susciter la satisfaction des milieux forestiers, puisqu'il contient plusieurs avancées allant dans leur sens. Les changements en bref :

- **Soutien à la desserte** : La Confédération soutiendra à nouveau l'*adaptation* de la desserte existante.
- **Promotion des énergies renouvelables et adaptation du réseau électrique** : L'interdiction de défrichement est assouplie pour l'implantation d'éoliennes et lignes à haute-tension.
- **Promotion du bois suisse** : La Confédération est chargée de favoriser l'emploi de bois produit *selon les principes du développement durable* dans ses propres constructions, et d'en faire la promotion. Le terme explicite de *bois suisse* posait un problème légal et a dû être retiré car jugé trop protectionniste.
- Le cadre régissant la lutte contre les **nuisibles exotiques en forêt** a été précisé et le principe de l'indemnisation des propriétaires arrêté.
- **Sécurité au travail** : Les personnes réalisant des travaux pour tiers en forêt sans être au bénéfice d'une formation professionnelle reconnue, seront tenues de suivre un cours de sensibilisation aux dangers des travaux forestiers.

La loi révisée sur les forêts et l'ordonnance modifiée entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Activités associatives

Demande de soutien de Fagus Jura SA

Fagus Jura SA projette la production d'éléments constructifs en hêtre lamellé-collé suisse. Tout en répondant à une demande grandissante du secteur de la construction bois, il s'agit surtout d'offrir sur le marché suisse un débouché supplémentaire pour le hêtre, une des essences principales de nos forêts mais qui ne jouit actuellement pas de bonnes conditions de marché.

Arguant que le projet était d'importance nationale, le comité de projet a déposé une demande de soutien à hauteur de CHF 600'000.- à ForêtSuisse, demande qui a été acceptée à 52% lors de l'assemblée des délégués du 26 juin 2016.

Or, le Comité central, opposé à ce soutien, estime que les statuts de l'association doivent être modifiés pour permettre cette opération, et a décidé de convoquer une assemblée des délégués extraordinaire le 21 février 2017. Affaire à suivre...

Valorisation de bois-énergie par les SiL

Les Services industriels lausannois (SiL), en tant qu'exploitant d'un grand réseau de chauffage à distance raccordé à l'usine d'incinération des déchets Tridel, sont toujours intéressés à utiliser une part non négligeable de bois dans leur mix énergétique. La technologie de la pyrolyse a pour le moment été écartée et les ingénieurs de Tridel planchent maintenant sur un projet de grande centrale à bois pouvant consommer environ 50'000 à 60'000 m³ de plaquettes forestières. Les obstacles techniques ne sont toutefois pas négligeables, à commencer par la localisation du silo à plaquettes et des chaudières à l'intérieur du site de Tridel.

Une partie du combustible serait fourni par les forêts lausannoises, et La Forestière pourrait se voir confier la fourniture du solde. Si l'opération devait aboutir, elle investira tous les moyens nécessaires, en s'appuyant sur ses membres et sa plateforme commerciale pour assurer le succès de cet ambitieux projet.



Activités associatives

Certification : Création d'un groupe suisse en bonne voie

La Forestière, en partenariat avec Forêt Valais, ForêtJura et ForêtNeuchâtel, a créé en 2013 l'ARCF, association romande pour la certification des forêts. Pragmatisme et services aux propriétaires pourrait être la devise de cette association, qui a pris entre-temps son rythme de croisière. Elle peut ainsi mettre sa propre expérience au service du groupe d'intérêts constitué par 7 groupes suisses de certification, qui ambitionne de créer une structure similaire à l'échelle de la Suisse. Les principaux avantages d'un tel groupe « national » sont multiples, à commencer par la diminution du nombre d'audits annuels nécessaires, qui représentent le principal facteur de coûts de surveillance des agences de certification mandatées.

A l'heure qu'il est, le projet est en bonne voie et l'ultimatum posé par le renouvellement du certificat du groupe bernois, au 31 mars 2017, a toutes les chances d'être tenu.



Promotion du certificat COBS

Les scieurs suisses le disent : on leur demande de plus en plus souvent du bois portant le certificat COBS, ce qui les aide à mieux défendre leur marché contre les importations. Il est encore tôt pour crier victoire, mais c'est en tout cas une preuve que tous les efforts entrepris depuis plusieurs années, commencent à porter leurs fruits.

Conscient de ce qu'il faut maintenant renforcer les aspects de surveillance du respect des critères par les utilisateurs du certificat, tout en continuant à en faire la promotion, Lignum a engagé deux coordinateurs chargés de ces tâches.

La Confédération est également active, même si elle doit utiliser certains moyens détournés pour soutenir le COBS, considéré légalement comme marque commerciale et donc relevant d'activités de l'économie privée. Ainsi, l'OFEV apporte un soutien concret à la promotion du bois suisse, notamment en créant plusieurs synergies entre son propre projet de promotion et celui des initiants du COBS. Il est notamment prévu de lancer une campagne de promotion commune durant l'hiver 2016-17.



Activités associatives

Problématique des dégâts du cerf

La situation actuelle en ce qui concerne la réponse de l'Etat à la problématique des dégâts causés par les populations de cerf, n'est pas satisfaisante. Le principe du dédommagement par les instances publiques, des dégâts causés par des animaux en surnombre dans une région donnée n'est toujours pas appliqué dans les faits, même s'il est inscrit dans la loi aux niveaux fédéral et cantonal. Dans le canton de Vaud, un modeste montant budgétaire de CHF 150'000.- est réservé à ce titre, mais il doit servir en premier lieu à dédommager les agriculteurs des dégâts occasionnés par la faune sauvage qu'ils subissent.



Activités associatives

La Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOV), association de propriétaires forestiers, est montée au front dans ce domaine il y a plusieurs années. Ses membres sont directement concernés, certains ayant subi des dommages parfois importants dans leurs boisés productifs, dus au comportement de ces ongulés présents en grand nombre dans les forêts jurassiennes de la région. Parmi les derniers événements en date, début 2016, le président de la CBOV Didier Borboën, par ailleurs également président de La Forestière, obtenait la participation de M. Sébastien Beuchat, directeur de la DIRNA, à une discussion autour de cette problématique avec un groupe de représentants de ces propriétaires. Lors de cette séance tenue le 18 février 2016 à St-Livres, ce dernier s'est montré à l'écoute et ouvert à la discussion. Il a notamment promis d'impliquer les 3 partenaires que sont les propriétaires forestiers, les chasseurs et les défenseurs de l'environnement, dans le processus d'élaboration d'un « concept forêt-gibier » cantonal qui devrait justement régler la question ouverte de l'indemnisation des dégâts aux forêts.

En prévision d'une prochaine mise en consultation de ce document, La Forestière a mis sur pied une commission « Cerf » constituée de représentants de propriétaires provenant de tout le canton de Vaud, car cette thématique tend à s'étendre au rythme de la conquête du territoire par ce gracieux mais turbulent ruminant.



Activités associatives

Antenne romande d'EbS : année bien remplie

Tenue par une seule personne, l'Antenne romande d'Energie-bois Suisse (EbS-AR) est cependant de plus en plus active sur le front de la promotion et défense du bois-énergie. Voici un aperçu de ce qui a été réalisé durant l'année sous revue :

- ☀ Accompagnement de la réalisation du guide sur la qualité des plaquettes forestières du canton de Vaud, qui fait référence en Suisse dans ce domaine. Suite à cela, l'OFEN a requis les services de Richard Golay afin qu'il intègre le groupe technique mis sur pied sur le même sujet.
- ☀ Maintien d'un contact étroit avec les services vaudois de la DGE au sein du comité de pilotage pour la partie « vaudoise » de l'EbS-AR, dans le cadre du mandat donné à La Forestière et qui permet de financer environ la moitié de la structure.
- ☀ Participation en tant qu'orateur à plusieurs conférences et séminaires sur le bois-énergie.
- ☀ Rencontre avec les services genevois de l'énergie et de la qualité de l'air dans le cadre de la politique énergétique genevoise par rapport au bois.
- ☀ Organisation de rencontres d'échanges d'expérience.
- ☀ Participation en tant qu'exposant à Habitat-Jardin 2016.
- ☀ En Valais, conduite d'un projet d'assainissement et redimensionnement du système de chauffage d'une menuiserie industrielle sédunoise, en confiant à la Hes-so la prise des mesures nécessaires aux calculs.

Promotion, certes, mais pourquoi utiliser le mot « défense » ? Car il s'agit parfois de corriger certaines déclarations erronées ou différences de traitement. Par exemple quand dans certains cantons on exige des centrales de chauffe à bois, passé une certaine taille, qu'elles produisent également de l'électricité (co-génération), alors que les chauffages à combustible fossile (gaz et mazout) en sont exemptés. Ou quand, sous prétexte d'émissions de poussières fines excessives, on cherche à restreindre l'installation de nouveaux chauffages à bois, bien qu'il soit clairement établi que ceux-ci offrent une qualité de combustion excellente et qu'ils respectent les normes en vigueur, ce qui n'est pas le cas des cheminées de salon et autres poêles anciens, dont personne ne se soucie.



Activités associatives

CCT pour l'économie forestière vaudoise

Début 2016, La Forestière a été approchée par le groupe de travail planchant sur la mise sur pied d'une convention collective de travail pour le personnel forestier dans le canton de Vaud. Le but d'une telle CCT est principalement de continuer d'offrir au personnel forestier vaudois l'assurance de conditions de rémunération correspondant à l'environnement économique actuel, et ceci, pour toute personne effectuant un travail rémunéré dans les forêts sur le territoire cantonal.



Les partenaires de cette CCT sont :

- ✚ du côté des employés : les associations AVPF (personnel forestier) et AGFV (gardes forestiers), qui ont d'ailleurs entamé un processus de fusion,
- ✚ du côté des entreprises privées de travaux forestiers : l'AREF, section vaudoise
- ✚ du côté des employeurs publics, La Forestière est pressentie pour tenir ce rôle. Le Conseil d'administration de La Forestière a accueilli cette demande positivement, mais estime nécessaire d'obtenir un mandat de négociation en bonne et due forme de l'Assemblée générale lors de sa séance du 10 novembre 2016.

Pépinière de Genolier

Immeubles

La Forestière est propriétaire de trois immeubles locatifs à Genolier, sis à la route de Trélex 23, 25 et 27, totalisant 17 appartements.

Les trois constructions sont raccordées au chauffage à bois à distance (Genolier C&D S.A.) et l'immeuble de Trélex 27, ancien rural transformé en habitation début 2012 avec 4 appartements, est aux normes Minergie.

En 1991, la transformation de l'immeuble de Trélex 25, qui a abouti à la construction de 4 appartements, avait bénéficié d'aides publiques. Depuis, nous étions soumis au contrôle des loyers par le Service du logement, avec diverses autres restrictions, durant au moins 20 ans. Le fonds de régulation des loyers qui a été constitué dans ce cadre a été utilisé dans la réfection de l'immeuble avec, entre autres, des améliorations de l'isolation du bâtiment par le remplacement de l'ensemble des fenêtres (bois-métal) et de la porte d'entrée principale, mais aussi le remplacement des balcons en bois et du système d'eau chaude centralisé. Le bois utilisé pour les fenêtres et les balcons porte le label COBS.

A la suite de ces travaux, dont le montant avoisine les CHF 113'000.--, couverts à 62 % par le fonds de régulation des loyers précité, l'immeuble de Trélex 25 a été libéré du contrôle du Service du logement et se trouve désormais soumis aux dispositions légales du droit privé en matière de bail à loyer.

Ces 17 appartements représentent un centre de profit à part entière au sein de la coopérative et génèrent des revenus intéressants et stables qui valorisent de manière optimale notre patrimoine foncier.

Ces constructions sont voisines de notre Pépinière et les logements bénéficient d'un environnement agréable près du centre du village, avec une belle vue dégagée sur la région de la Côte et le lac Léman.



Pépinière de Genolier

Saison 2015/2016

Un audit "**Sécurité**" a été réalisé sur la pépinière avec la mise en place d'un plan d'actions (mise aux normes du matériel, des bâtiments et formation du personnel). Au jour d'aujourd'hui, les mesures les plus importantes ont été réalisées, l'objectif étant une mise en conformité complète de la pépinière pour 2019.

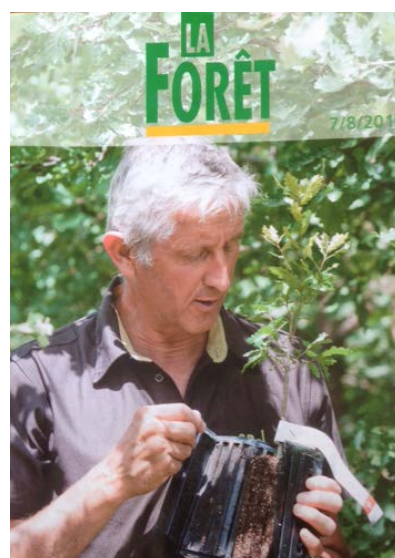
Ornement

- ❗ Construction d'un tunnel d'hivernage.
- ❗ Remplacement des voiles d'ombrage sur zone Rhododendrons.
- ❗ Elargissement de la gamme container, mise en culture d'arbustes de grandes tailles.



Truffier

La distinction de PROQUERCUS a été attribuée à la pépinière pour la promotion des valeurs patrimoniales naturelles et culturelles du chêne en Suisse. Suite à cette distinction un article est paru dans le journal "La Forêt " du mois d'août.



Pépinière de Genolier

Saison 2015/2016 (suite)

Forestier

Une baisse importante des volumes, avec des prix toujours bas depuis des années, ont eu comme effet une baisse du chiffre d'affaires.

**Destockage d'arbres tiges :
Remise de 50% pour tous les sujets de tailles supérieures
ou égales à 25/30**

Conditions pour professionnels et membres de La Forestière

Liste disponible sur demande

**A partir de début novembre, vous pourrez découvrir
nos deux nouveaux sites internet !**

www.pepinieredegenolier.ch

www.plants-truffiers.ch





Le site internet de la Pépinière de Genolier répond
à toutes vos questions !

www.pepinieredegenolier.ch

Tél. : +41(0)22 366 14 80 - Fax : +41(0)22 366 15 75

E-mail : pepiniere.genolier@laforestiere.ch

Rabais pour les membres de La Forestière !

Horaires d'ouverture :

Mars à octobre :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Novembre à février :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Octobre/Novembre – Mars/Avril

Ouvert le samedi matin de 8h00 à 12h00,
selon conditions climatiques



société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers

Route de la Chocolatière 26 - CP 129 - CH-1026 ECHANDENS

Tél. +41 (0)21 706 50 20 - Fax +41 (0)21 706 50 29

Courriel :

info@laforestiere.ch

Site Internet :

www.laforestiere.ch

Listes de cubages :

cubages@laforestiere.ch